

Frédérique Deloffre-Vye

Dirigeante

**Courriel** : fdeloffrevye@croissens-consulting.com

06/63/80/47/48

## Conditions Générales de Vente

### Désignation/ Interventions/ Formations

La société Croissens Consulting désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au **8 rue Fief Jaulin 17 220 La Jarrie**.

Croissens Consulting met en place et dispense des formations intra entreprises sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

### Action de formation

Processus mis en œuvre, dans un temps déterminé, pour permettre d'atteindre les objectifs de développement des compétences prédéfinis. Les actions de formation financées par les employeurs (L. 6353-1 du Code du Travail) se déroulent conformément à un programme préétabli, en fonction d'objectifs pédagogiques préalablement déterminés, qui précise les moyens pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre et définit un dispositif permettant de suivre l'exécution de ce programme et d'en apprécier les résultats.

- **Client** : désigne le donneur d'ordre privé, public ou la personne physique.

- **Formation Inter** : formation qui regroupe des personnes, salariés, agents, de diverses entités dans une même action de formation.

- **Formation Intra** : formation qui regroupe des personnes, salariés, agents d'une même entité dans une même action de formation.

- **Organisation/Institution/Organisme employeur** : désigne d'une entité publique ou privée faisant appel à La Vie au Boulot.

- **Règlement intérieur** : document écrit par lequel Croissens Consulting détermine, les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité et les règles applicables en matière de discipline.

- **Stagiaire** : personne engagée et active dans un processus d'acquisition ou de perfectionnement des compétences et de leur mise en œuvre.

- **OPCO** : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et de gérer l'effort de formation des entreprises.

### Objet et champ d'application

SARL Croissens Consulting, 8 rue Fief Jaulin 17220 La Jarrie -Capital 10000 Euros. Siret : 492 387 600 00017-.

# Croissens Consulting

8 rue Fief Jaulin  
17 220 La Jarrie

Frédérique Deloffre-Vye

Dirigeante

**Courriel :**

fdeloffreye@croissens-  
consulting.com

06/63/80/47/48

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par Croissens Consulting pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

## Devis et attestation

Pour chaque formation, la société Croissens Consulting s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, **daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord »**.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société Croissens consulting, l'OPCO ou le client.

Une attestation individuelle de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement lui seront automatiquement fournies.

## Offre

L'offre de Croissens consulting est matérialisée par un document écrit adressé au client par mail ou courrier ou disponible à la page « formations » sur le site internet [www.croissens-consulting.com](http://www.croissens-consulting.com). Celui-ci constitue le moyen principal de présentation des offres de Croissens Consulting. Les informations issues du site sont mises à jour régulièrement.

## Nature et caractéristiques de l'action de Croissens Consulting

L'action de Croissens consulting s'inscrit dans le cadre de ses statuts et des textes législatifs et réglementaires en vigueur, notamment des dispositions complémentaires figurant dans les présentes conditions générales. En l'absence de textes à caractère d'ordre public, cette action peut s'exercer dans le cadre des spécifications de ses clients.

Déroulement de l'action de formation : La formation est dispensée conformément aux objectifs définis sur le site internet [www.croissens-consulting.com](http://www.croissens-consulting.com) ou dans le contenu de la formation, négocié de gré à gré. L'action

# Croissens Consulting

8 rue Fief Jaulin  
17 220 La Jarrie

Frédérique Deloffre-Vye

Dirigeante

**Courriel :**

fdeloffrevye@croissens-  
consulting.com

06/63/80/47/48

de formation s'exerce par des apports théoriques effectués par le ou les intervenants choisis par Croissens Consulting, lesquels peuvent être matérialisés dans des supports remis aux stagiaires. Elle est également dispensée au moyen d'exercices pratiques, de pratiques de co-développement et selon les cas par de la supervision de pratiques. Les prérequis sont définis d'un commun accord. L'identité des stagiaires est garantie par leur employeur. La vérification des connaissances ainsi acquises se traduit par une évaluation en fin de stage. Les modalités d'évaluation sont définies par Croissens Consulting. Le suivi de chaque formation se traduit par la délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation.

## **Limites de l'action de Croissens Consulting**

Dans les cas où l'action de formation est réalisée au sein de locaux mis à disposition par le client, ce dernier **s'engage à ce qu'ils soient en tous points conformes à la réglementation applicable et aux critères liés à la certification Qualiopi**. Pour toute action de formation nécessitant la mise en œuvre de matériels, appareils, équipements ou installations appartenant au client ou dont il a la garde ou assure l'exploitation, ce dernier s'engage à ce qu'ils soient en tous points conformes à la réglementation applicable. Croissens Consulting ne peut, en aucun cas, être tenu responsable du fonctionnement et de l'exploitation des installations, appareils ou autres objets situés dans les locaux où la formation est effectuée. Dans ces conditions, la responsabilité de Croissens Consulting ne peut être engagée, à quelque titre que ce soit, pour les dommages que pourraient subir ces installations, appareils ou objets ou pour les accidents et leurs conséquences dont ces installations, appareils ou objets seraient à l'origine, et notamment pour les pertes d'exploitation susceptibles d'en résulter. Seule une faute caractérisée, commise dans le cadre strict de sa mission de formation, est susceptible d'engager la responsabilité de Croissens Consulting. Le client, de son côté, doit se garantir contre les risques qu'il ferait encourir aux formateurs de Croissens Consulting et les accidents ou incidents dont la responsabilité lui incomberait.

## **Sous-traitance**

Croissens Consulting s'autorise à faire intervenir tout sous-traitant de son choix, que ce soit pour des raisons de reconnaissance, de technicité, de disponibilité ou de lieu d'intervention. Dans ce cas, le client accepte que Croissens Consulting divulgue les informations nécessaires à l'exécution du contrat à son sous-traitant.

Le sous-traitant choisi par Croissens consulting s'engage à respecter les critères de certification Qualiopi.

# Croissens Consulting

8 rue Fief Jaulin  
17 220 La Jarrie

Frédérique Deloffre-Vye

Dirigeante

**Courriel :**

fdeloffrevye@croissens-  
consulting.com

06/63/80/47/48

## Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque selon le délai prévu par la loi. **Le délai de règlement de la facture est de 30 jours net**, il n'est pas appliqué d'escompte en cas de règlement comptant et tout règlement effectué **au-delà de 30 jours après réception de la facture donnera lieu à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ et à des pénalités de retard au taux "refi" majoré de 10 points, ce qui équivaut à 10,75%.**

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

## Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. **Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.** Dans le cas où la société Croissens Consulting **ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.**

## Conditions de report et d'annulation d'une session de formation

L'annulation d'une session de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse **fdeloffrevye@croissens-consulting.com**. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la nouvelle date de la formation communiquée par l'organisme si celui-ci est en mesure de l'organiser.

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société Croissens Consulting ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail ou par tout autre moyen permettant l'information des clients.

# **Croissens Consulting**

8 rue Fief Jaulin  
17 220 La Jarrie

Frédérique Deloffre-Vye

Dirigeante

**Courriel :**

fdeloffreye@croissens-  
consulting.com

06/63/80/47/48

## **Programme des formations**

Le programme et les modalités des formations sont fournis par l'organisme Croissens Consulting à ses clients et sont également en accès libre sur le site internet [www.croissens-consulting.com](http://www.croissens-consulting.com).

Si le formateur le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le profil des stagiaires. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation de Croissens Consulting sont donc évolutifs selon la progression pédagogique du groupe en formation.

## **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société Croissens Consulting. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## **Données personnelles et traitement informatique (RGPD)**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société Croissens Consulting sont utiles pour le traitement de l'inscription à la formation, la formation en elle-même et le suivi de la formation.

Ces informations permettent aussi de recevoir des communications sur la conformité au RGPD ainsi que nos offres de produits et de services ; la base légale est l'article 6.1.a du règlement européen en matière de protection des données personnelles (consentement). Les destinataires de données sont les responsables des traitements, à savoir Mme Frédérique Deloffre-Vye, dirigeante, ainsi que toute personne légalement autorisée à accéder aux données (services judiciaires, le cas échéant).

La durée de traitement des données est limitée au temps pendant lequel vous êtes inscrit à nos services.

Les données seront conservées, sans communication à d'autres partenaires ou organismes, pendant 5 années après la relation contractuelle.

# **Croissens Consulting**

8 rue Fief Jaulin  
17 220 La Jarrie

Frédérique Deloffre-Vye

Dirigeante

**Courriel :**

fdeloffreye@croissens-  
consulting.com

06/63/80/47/48

Vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Le responsable du traitement est la SARL Croissens Consulting. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. La fourniture de votre email est nécessaire pour recevoir les communications susmentionnées, et est entièrement facultative.

En somme, la société Croissens Consulting s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

## **Confidentialité**

Sont considérées comme des informations confidentielles toute information personnelle, technique ou commerciale du stagiaire transmises directement ou fortuitement dans le cadre de la formation. Croissens Consulting respectera le caractère confidentiel de ces informations échangées et ne les révélera pas. Croissens Consulting respectera les obligations de la présente clause pendant toute la durée des relations et tant que les informations confidentielles ne seront pas tombées dans le domaine public de manière régulière.

## **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société Croissens Consulting et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal compétent.